

RINCER LE PULVÉRISATEUR À LA PARCELLE

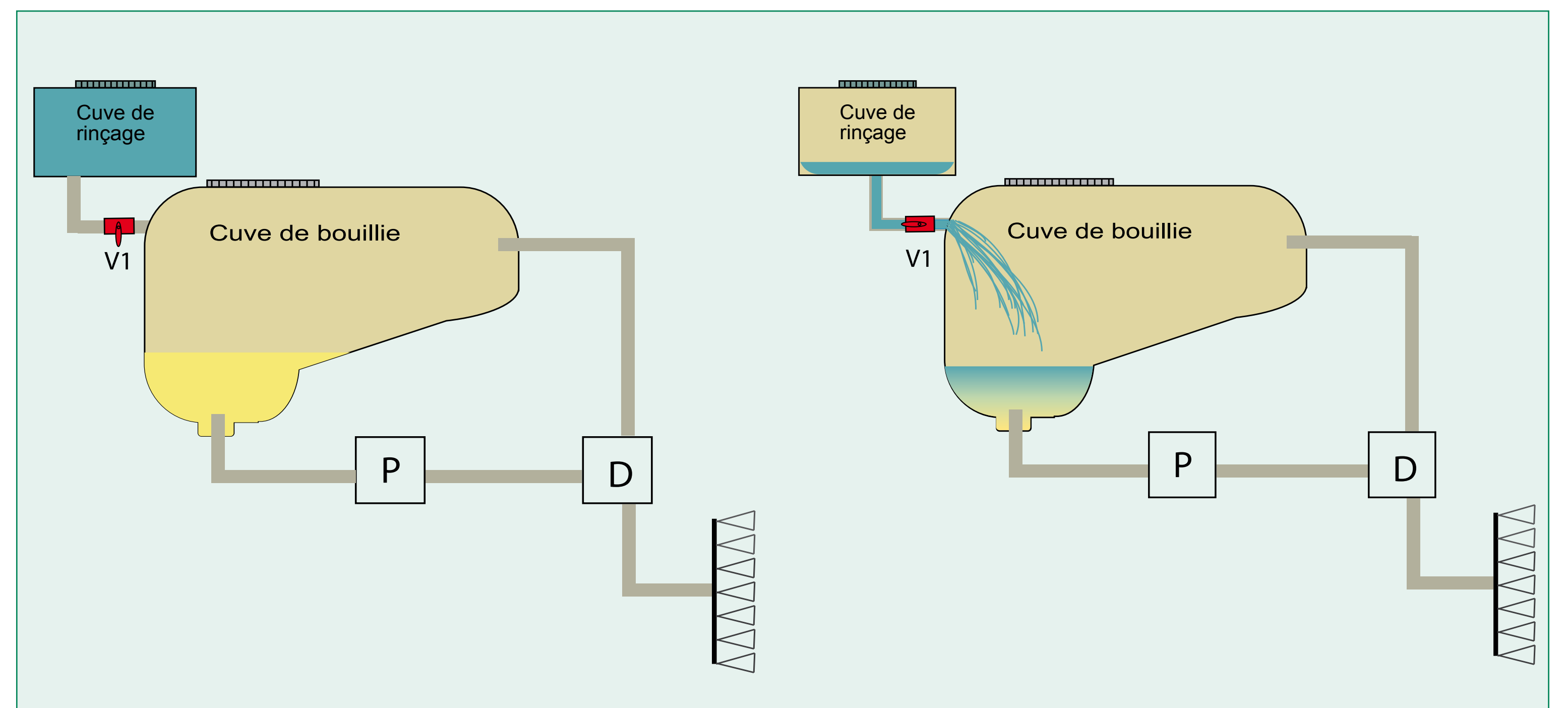
Dans le cadre de la viticulture durable, la réduction des effluents de pulvérisation peut passer par le rinçage du pulvérisateur dès la fin de l'application à la vigne.

RÉDUIRE LA QUANTITÉ D'EFFLUENTS RAMENÉE À L'EXPLOITATION

Le rinçage à la parcelle du pulvérisateur consiste à diluer le fond de cuve à l'eau claire, soit à partir d'une cuve de rinçage embarquée, soit d'un point d'eau sur la parcelle, puis à repasser sur la vigne en pulvérisant les eaux de dilution.

Cette opération permet de réduire la quantité d'effluents ramenée à l'exploitation en débarrassant l'appareil de la plupart des résidus de pulvérisation avant qu'ils ne sèchent, de simplifier le lavage de l'appareil et le traitement des effluents. Le temps nécessaire dépend du volume de la cuve d'eau claire ainsi que du débit de pulvérisation.

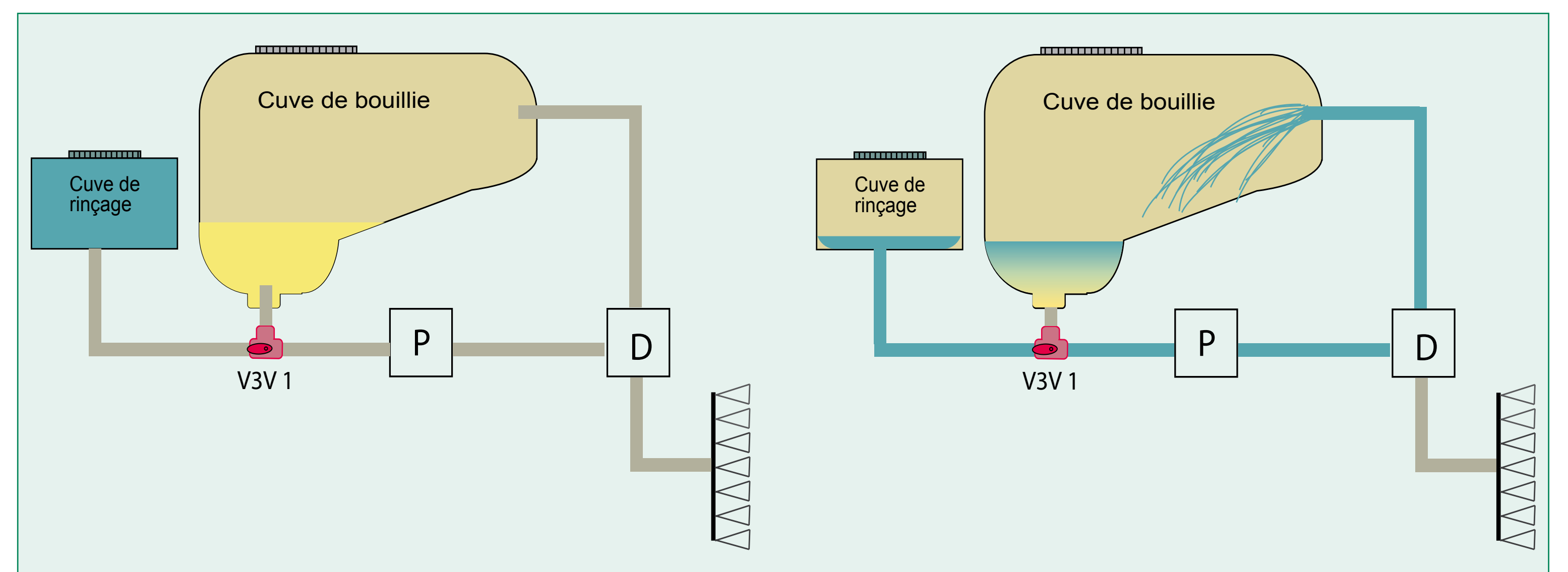
Transfert du contenu de la cuve d'eau claire dans la cuve de bouillie par gravité



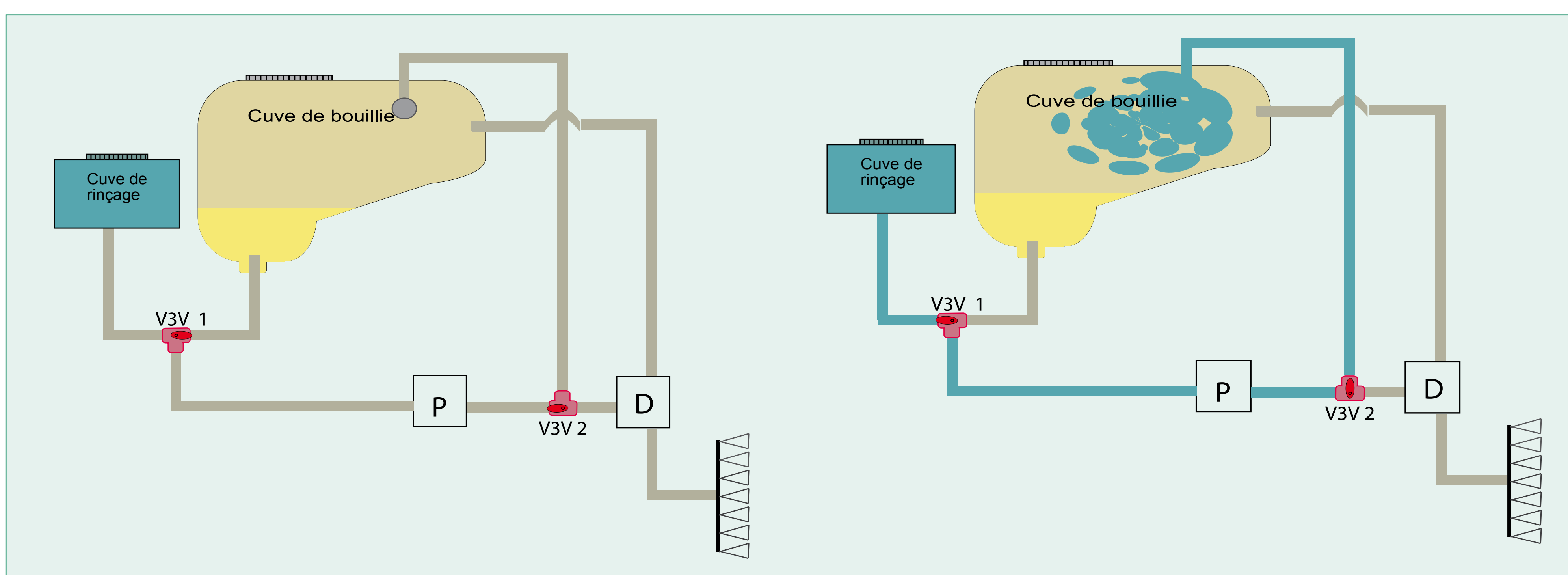
DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE RINÇAGE SUR LES PULVÉRISATEURS

Sous la dénomination « rinçage à la vigne » ou « rinçage à la parcelle », les constructeurs de matériel, proposent des systèmes très divers. Ces dispositifs se distinguent en termes de possibilités d'action (simple dilution du fond de cuve, rinçage des parois intérieures de la cuve de bouillie, rinçage spécifique du circuit de pulvérisation) et d'efficacité. Ils se distinguent également au niveau de leur ergonomie : les systèmes sont plus ou moins automatisés et plus ou moins faciles à utiliser.

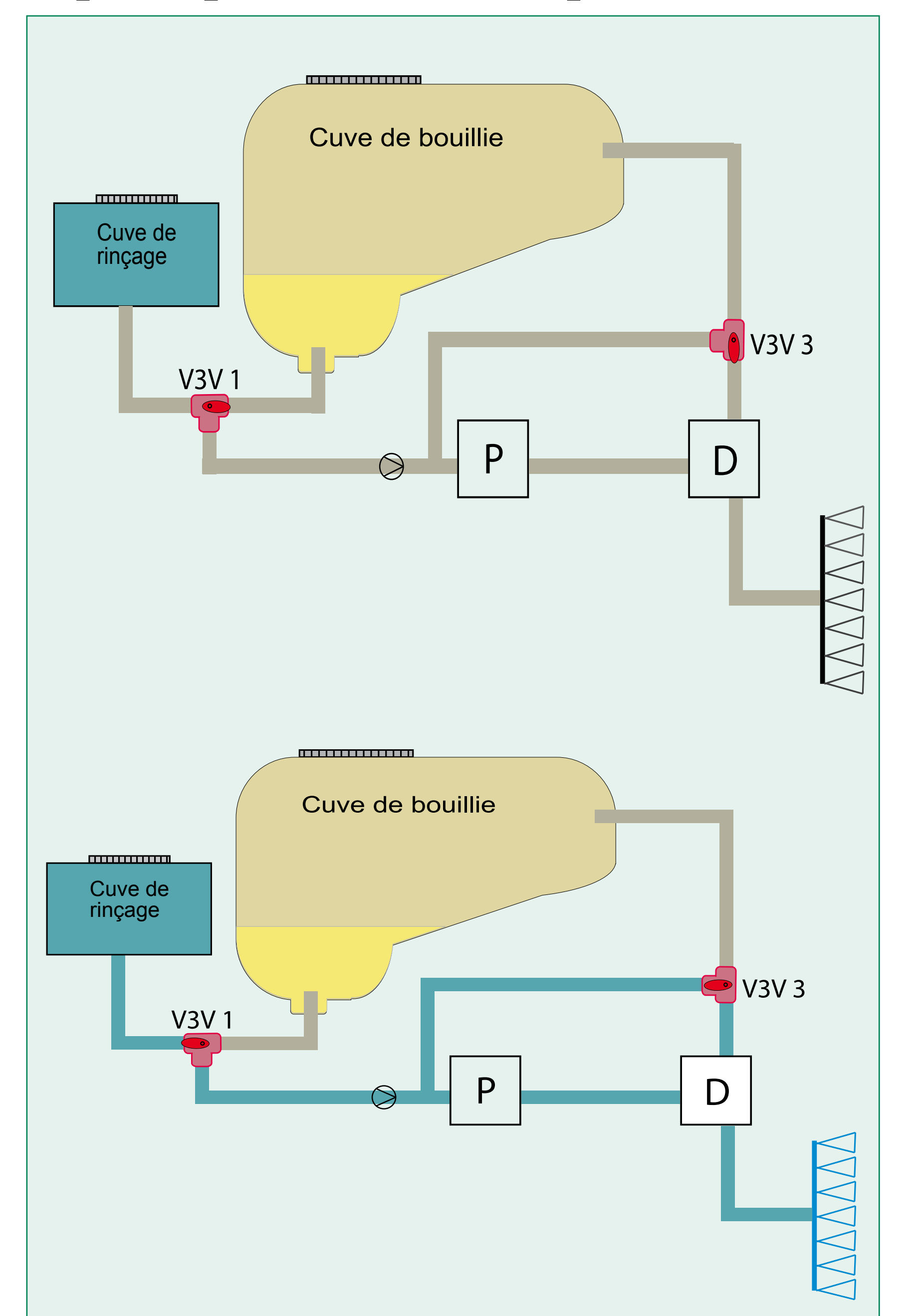
Transfert du contenu de la cuve d'eau claire dans la cuve de bouillie via le retour en cuve



Équipement en buses internes à la cuve



Les systèmes optimisés pour un rinçage spécifique du circuit de pulvérisation



UNE ÉTAPE DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE

Le rinçage à la parcelle doit s'intégrer dans un ensemble plus global de démarches toutes aussi essentielles qui commencent dès la préparation de la bouillie. Cette opération, si elle est bien réalisée et accompagnée des démarches amont, permet une réduction significative de la quantité de résidus ramenée à l'exploitation et constitue une réponse efficace et concrète au problème du fond de cuve.

A transformer en réflexe !